



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 21 au 31 août 2022

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

Paluel : Un travailleur contaminé en fermant la cuve du réacteur 2 Est-il possible de protéger les personnes de la radioactivité ?

Le 24/08/2022

Il participait à la fermeture de la cuve du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Paluel (Normandie) le 21 août 2022 lorsqu'il a été contaminé à la tête par une poussière radioactive. Elle l'a irradié directement au niveau du sourcil. Son corps a reçu, lors de cette seule intervention, plus du quart de la limite maximale autorisée en 12 mois pour les travailleur.ses du nucléaire.

[Lire notre article en ligne](#)

Paluel : Dégradations avancées inexplicables au cœur du réacteur 2 Des rayures qui remettent en cause le fonctionnement des équipements

Le 29/08/2022

Lors de l'arrêt du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Paluel (Normandie) à l'été 2022, des dégradations ont été découvertes sur des équipements importants pour la sûreté. Ces dégradations sont si avancées qu'elles remettent en cause le bon fonctionnement de ces équipements en cas d'accident.

[Lire notre article en ligne](#)

Gravelines : Les (trop) longues réparations du réacteur 2 Difficultés à diagnostiquer les avaries du système de protection du réacteur

Le 31/08/2022

Alors que le réacteur 2 de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord) est en phase de redémarrage, EDF constate un problème sur le système de protection du réacteur, celui qui détecte les anomalies de fonctionnement et déclenche les arrêts en urgence.

[Lire notre article en ligne](#)

Flamanville : Des kilos de liquides de refroidissement dans l'environnement Pour la seconde année de suite, le site nucléaire rejette plus que ce qui est autorisé

Le 31/08/2022

Mi-août 2022, le site nucléaire de Flamanville (Manche) a déclaré aux autorités avoir dépassé le seuil limite de 100 kg/an pour les fuites de liquides de refroidissement. Ces fuites, survenues sur pas moins de 11 équipements différents, ont occasionné des rejets de gaz à effet de serre.

[Lire notre article en ligne](#)

Flamanville :

[Evènements significatifs - août 2022 \(niveau 0\)](#)

Publié le 31/08/2022

- déclaration le 27 juillet 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire d'un événement significatif de sûreté à caractère générique de niveau 0 (sous l'échelle Inès qui en compte 7) pour les réacteurs du palier 1300MW (Réacteurs de Belleville, Cattenom, Flamanville, Golfech, Nogent, Paluel, Penly et Saint-Alban)

- 3 évènements significatifs pour la sûreté niveau 0 déclarés le 29 juillet, le 4 août et le 12 août 2022



Réseau Sortir du nucléaire

Les actus de l'ASN

[L'ASN encadre la poursuite de fonctionnement de l'installation nucléaire de base 149, dénommée Centre de stockage de l'Aube \(CSA\), exploitée par l'Andra, à la suite des conclusions de son réexamen périodique](#)

Publié le 22/08/2022

L'ASN a analysé le rapport de conclusions du réexamen périodique (RCR) de l'installation nucléaire de base (INB) 149 dénommée " Centre de stockage de l'Aube", exploitée par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys et de la Ville-aux-Bois (Aube). Cette installation est dédiée au stockage de déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC). Sa capacité de stockage autorisée est d'un million de mètres-cube de déchets. (...)

Le rapport de conclusion du réexamen périodique de l'INB 149 a été remis par l'Andra le 4 août 2016. Ces conclusions ont été instruites par l'ASN, avec l'appui de l'IRSN. Lors de cette instruction, l'Andra s'est engagée à mettre en œuvre des améliorations concernant notamment le renforcement des bâtiments d'exploitation vis-à-vis du risque sismique. En complément de cette analyse, l'ASN a mené une inspection sur le thème du réexamen les 1er et 2 juin 2017, qui a permis de constater la mise en œuvre d'une démarche rigoureuse et dynamique.

(...) Au vu des enjeux associés aux phases de long-terme postérieures à la fermeture du site, l'ASN estime que **les études concernant l'hydrogéologie du site, l'impact à long terme du stockage sur l'environnement et la tenue de sa future couverture doivent être d'ores et déjà approfondies.**

[L'Autorité de sûreté nucléaire encadre la poursuite de fonctionnement du Réacteur à haut flux exploité par l'Institut Laue-Langevin \(ILL\) au vu des conclusions de son troisième réexamen périodique](#)

Publié le 23/08/2022

L'ASN a analysé le rapport de conclusions du réexamen périodique de l'installation nucléaire de base (INB) 67, dénommée Réacteur à haut flux (RHF), exploitée par l'Institut Laue-Langevin (ILL) à Grenoble (Isère).

L'ILL, organisme de recherche international, abrite un réacteur à haut flux neutronique (RHF) de 58 mégawatts thermique (MWth), à eau lourde, qui produit des faisceaux de neutrons thermiques très intenses destinés à la recherche fondamentale, notamment dans les domaines de la physique du solide, de la physique neutronique et de la biologie moléculaire. Durant ces dernières années, l'ILL a apporté des renforcements à son installation, notamment dans le cadre de la prise en compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima. L'ILL prévoit une poursuite du fonctionnement de son installation pour les dix prochaines années. (...)

Après consultation du public et au vu des enjeux associés à certains scénarios d'accident, l'ASN soumet la poursuite du fonctionnement de cette installation au respect des prescriptions fixées par la présente décision du 28 juillet 2022, notamment l'amélioration des dispositions de prévention des risques d'incendie, d'explosion et des risques liés aux opérations de manutention.

[L'ASN met à jour les prescriptions encadrant les prélèvements d'eau, les transferts d'effluents liquides et les rejets gazeux et de la surveillance de l'environnement](#)

Publié le 25/08/2022

(...)

Les rejets de l'AMI sont actuellement réglementés par deux décisions, qui encadrent l'ensemble des rejets du site de Chinon (...)



Réseau Sortir du nucléaire

Ces décisions doivent être mises à jour pour encadrer les activités spécifiques liées au démantèlement de l'AMI.

Les étapes du démantèlement consistent principalement en une série de chantiers de découpe d'équipements et de dépose de systèmes, qui bénéficient d'un retour d'expérience important et mettent en œuvre des procédés « usuels » du démantèlement. De plus, l'enjeu de sûreté associé à ces étapes est faible, compte tenu de la réduction importante de l'inventaire radiologique lors des opérations préparatoires au démantèlement.

Par ailleurs, des dispositions sont mises en œuvre pour réduire le risque de dissémination de substances radioactives ainsi que pour contrôler le bon fonctionnement de la filtration des circuits de ventilation. Les activités menées vont toutefois conduire au rejet d'une faible quantité de radioéléments émetteurs de rayonnements alpha, sous forme gazeuse. En parallèle, l'arrêt de l'exploitation entraîne une diminution importante de rejets d'autres radioéléments tels que les gaz rares.

Pour encadrer ces opérations, dont les effets ont été présentés par EDF dans l'étude d'impact de son dossier de démantèlement, ces décisions sont mises à jour. Les modifications décidées par l'ASN portent notamment sur :

- la mise à jour des valeurs limites de rejet des effluents gazeux liées aux opérations de démantèlement ;
 - l'adaptation des modalités de surveillance des rejets et de surveillance de l'environnement.
- (...)

Les actus d'EDF

Belleville :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 23/08/2022

[Registre Rejets Chimique BEL Juillet 2022.pdf](#)

[Registre Rejets Radioactifs BEL Juillet 2022.pdf](#)

Cattenom :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 29/08/2022

[Registres mensuels du mois d'août](#)

Cruas :

[Contrôles mensuels des rejets de Cruas-Meysse](#)

Publié le 16/08/2022

[Registre des rejets radioactifs de juillet 2022](#)

[Registre des rejets chimiques de juillet 2022](#)

Fessenheim :

[Contrôle mensuel des rejets](#)

Publié le 26/08/2022

[Registre des rejets chimiques - Juillet 2022 - Fessenheim](#)

[Registre des rejets radioactifs - Juillet 2022 - Fessenheim](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Gravelines :

[Manœuvres d'ampleur dans le cadre d'un exercice FARN aux alentours de Gravelines](#)

Publié le 25/08/2022

Du 26 au 30 septembre prochains, une trentaine d'équipiers de la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire)*, les équipes de la centrale EDF de Gravelines et le SDIS 59 seront mobilisés dans le cadre d'un exercice d'ampleur qui se jouera à la centrale mais également au niveau du PAARC des Rives de l'Aa, du Centre de secours de Gravelines et de la commune de Bourbourg.

Des allers et venues de véhicules spécialisés, des transferts de matériels d'un lieu d'entraînement à l'autre, des opérations nautiques sur le bassin d'aviron du PAARC seront notamment visibles par la population.

Il s'agira d'un entraînement dans le cadre d'un scénario fictif de montée des eaux autour de la Centrale de Gravelines afin notamment de tester la collaboration entre les équipiers.

Cet exercice ne mobilisera ni les Pouvoirs publics, ni la population

[Chantier EASu : une arrivée en grande pompe !](#)

Publié le 29/08/2022

L'Enceinte Aspersions de Secours Ultime (EASU) fait partie des différentes activités conditionnant l'obtention de notre permis d'exploiter en toute sûreté pour 10 années supplémentaires nos unités de production. Installé lors des 4ème visites décennales, il s'agit d'un nouveau système destiné à refroidir l'enceinte par aspersion d'eau en cas d'accident extrême. Ceci sans avoir à ouvrir l'enceinte du bâtiment réacteur et ce, même en cas de fusion du cœur.

Une des composantes principales du chantier EASu, la motopompe, a pris place au sein du bâtiment réacteur de notre unité de production n°3. Détails et photos.

(...)

Penly :

[Arrivés par la mer à la centrale nucléaire de Penly](#)

Publié le 23/08/2022

Mardi 5 juillet, les équipes de la SNSM (société nationale de sauvetage en mer), de la FARN (force d'action rapide du nucléaire) et de la centrale nucléaire de Penly ont travaillé conjointement pendant un exercice de gestion de crise. Au total, plus de 80 personnes étaient mobilisées.

Bien que les équipes de la centrale de Penly s'entraînent régulièrement avec la SNSM et la FARN, c'est la première fois qu'un exercice commun entre ces 3 acteurs était organisé. Le but était de travailler la coordination et la complémentarité de ces entités dans une situation de crise. (...)

[Nuisances sonores en cours en provenance du CNPE de Penly](#)

Publié le 26/08/2022

Dans le cadre de la mise à l'arrêt pour maintenance de l'unité de production n° 2, des nuisances sonores peuvent être entendues depuis le début de semaine en provenance de la centrale nucléaire de Penly. Il s'agit de vapeur d'eau qui s'échappe à l'air libre de manière contrôlée et qui génère du bruit.

Ces nuisances sonores qui devaient se poursuivre jusqu'en milieu de matinée du samedi 27 août, pourraient de nouveau se reproduire dans les semaines à venir.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Creys-Malville :

[fin du démantèlement des 3 grands réservoirs de sodium du bâtiment réacteur de SUPERPHENIX](#)

Publié le 29/08/2022

Il aura fallu seulement 3 mois pour découper le dernier réservoir de 17 mètres de hauteur et 85 tonnes grâce à l'expérience acquise sur les 2 premiers et à l'optimisation des postes de découpes. Un gain de 40 % en termes de délai entre le 1er et le 3e réservoir.



Réseau Sortir du nucléaire

L'ensemble des opérations sur les réservoirs de sodium aura duré moins de 2 ans. Une performance réalisée à l'aide d'une méthode de démantèlement innovante de vérinage permettant de découper les pièces du bas vers le haut dans le parfait respect des règles de sécurité et de sûreté, tout en optimisant notre planning.

C'est une étape majeure franchie dans la déconstruction des anciens circuits d'exploitation du réacteur.

Les actus de l'Andra

[À Froncles, le funiculaire sur de bons rails](#)

Mardi 23 août 2022

Les tests effectués sur le démonstrateur du funiculaire de Cigéo s'achèveront au dernier trimestre 2022. Cette phase d'essais grandeur nature permet d'évaluer la sûreté d'une pièce maîtresse du projet Cigéo, dans la perspective du dépôt du dossier d'autorisation de création (DAC).

D'un poids de 80 tonnes, évoluant sur 80 m de rails, chargé de 100 à 130 tonnes de lests. Installé dans une halle des Forges de Froncles (52) spécialement réaménagée pour l'accueillir, le démonstrateur du futur funiculaire de Cigéo est une machine aussi complexe, qu'impressionnante. Et pour cause : sa fonction est cruciale puisque le funiculaire (dont cet exemplaire est un prototype) acheminera les colis de stockage de déchets radioactifs, depuis la surface jusqu'aux ouvrages de stockage à - 500 mètres sous terre. Une mission à la mesure de la batterie de tests qu'a subie la machine pendant près de 9 mois. (...)

[Maîtriser l'impact des déblais de Cigéo sur l'environnement](#)

Mardi 23 août 2022

Que deviendront les déblais de roches issus du creusement de Cigéo? Ils seront entreposés en surface, sur la zone puits du centre de stockage, sous forme de verses*, avant d'être en partie réutilisés pour combler le stockage lors de sa fermeture. Encore faut-il maîtriser l'impact sur l'environnement de ces dépôts particuliers. C'est l'objet de l'expérimentation EVA (pour Eaux des Verses d'Argilites), en cours sur la verse du Laboratoire souterrain en Meuse/Haute-Marne. Explications.

(...)

[Dans la Meuse, une station atmosphérique d'excellence](#)

Mardi 25 août 2022

Au printemps 2022, l'Andra a inauguré les nouveaux aménagements de sa station atmosphérique à Houdelaincourt (Meuse). Un équipement de référence pour la communauté scientifique au sens large. Présentation.

Cette station, à l'instar des plus performantes d'Europe, occupe désormais un bâtiment d'une surface de 110 m² permettant de réaliser des mesures de meilleure qualité grâce à un contrôle optimal des conditions thermiques et hydriques. « Elle améliore les conditions de travail de l'Observatoire pérenne de l'environnement (OPE) qui a pour mission de dresser un état de l'environnement actuel autour du site d'implantation du projet Cigéo, et de suivre son évolution dans le temps, si le projet voit le jour. Elle témoigne des efforts de l'Andra pour pérenniser des moyens d'observation d'excellence », explique Sébastien Conil, ingénieur à l'OPE, en charge des questions relatives au milieu atmosphérique.

(...)

[Découvrez le nouveau numéro du Journal de l'Andra \(N°42\)](#)

Mercredi 24 août 2022

L'édition 42 du Journal de l'Andra (Aube, Manche et Meuse/Haute-Marne) vient de sortir. Elle est consultable en ligne ainsi que toutes les précédentes éditions dans la rubrique "[Ressources - Nos publications](#)".



Réseau Sortir du nucléaire

Au sommaire :

- Retour sur la déclaration d'utilité publique du projet Cigéo
- Un dossier complet sur la surveillance environnementale des centres de l'Andra
- Zoom sur la gestion des déchets radioactifs de Monaco
- Le point sur les tests du démonstrateur du funiculaire de Cigéo
- L'interview du chercheur Thomas Beaufile sur la valeur patrimoniale des objets radioactifs historiques
- Toutes les explications sur la propriété intellectuelle à l'Andra et les démarches autour des brevets
- Focus sur la mise en place de jumeaux numériques pour les centres de l'Aube
- A la découverte de solution Micr'Olonys : des QR codes pour préserver la mémoire

Et de nombreux autres sujets à découvrir à travers les différentes rubriques du Journal.

[Lire le Journal de l'Andra n°42 - édition Meuse/Haute-Marne](#)

[Lire le Journal de l'Andra n°42 - édition de l'Aube](#)

[Lire le Journal de l'Andra n°42 - édition de la Manche](#)

[Baromètre IRSN 2022 : la perception des Français sur les déchets radioactifs](#)

Lundi 29 août 2022

Le baromètre de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) suit depuis plus de 30 ans la perception des risques et de la sécurité par les Français. En 2022, il présente les évolutions de cette perception selon quatre grands axes : les préoccupations principales des Français, leur regard sur la science et l'expertise, leur perception des situations à risque et leur opinion sur le nucléaire. La perception des déchets radioactifs et leur gestion est évaluée à plusieurs reprises. Décryptage des principaux résultats.

(...)

Les arrêts de réacteurs non programmés et les redémarrages

BUGEY

[Arrêt automatique du réacteur de l'unité de production n°2](#)

Publié le 21/08/2022

Ce dimanche 21 août à 20h15, l'unité de production n°2 de la centrale nucléaire de Bugey **s'est arrêtée automatiquement, conformément aux dispositifs de sûreté et de protection du réacteur.**

Les équipes de la centrale sont mobilisées et procèdent actuellement aux diagnostics et interventions nécessaires pour pouvoir redémarrer l'unité de production en toute sûreté.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, sur la sécurité du personnel, ni sur l'environnement.

Les unités de production n° 3 et 4 sont en arrêts programmés pour maintenance. L'unité de production n°5 est connectée au réseau national d'électricité.

EDF

GRAVELINES

[Essai de renvoi de tension depuis l'unité de production n°1](#)

Publié le 21/08/2022

Dimanche 21 août 2022 à 1h41, l'unité de production n°1 de la centrale de Gravelines a été déconnectée du réseau national d'électricité pour procéder à un **essai de renvoi de tension vers l'unité de production n°2** de la centrale nucléaire de Penly en Normandie. Cette procédure permet de tester la capacité de plusieurs moyens de production à se réalimenter mutuellement en cas d'incident généralisé sur le réseau électrique.



Réseau Sortir du nucléaire

L'essai s'est avéré satisfaisant. L'unité de production n°1 de la centrale de Gravelines a été reconnectée au réseau d'électricité à 3h45.

Mise l'arrêt de l'unité de production n°4

Publié le 28/08/2022

Dans la nuit du samedi 27 août au dimanche 28 août 2022, les équipes de la centrale nucléaire de Gravelines ont procédé à la **mise à l'arrêt de l'unité de production n°4 suite à la détection, lors d'un essai périodique, d'un défaut sur un câble appartenant à l'alimentation électrique externe auxiliaire**. Nos équipes sont mobilisées pour effectuer la maintenance nécessaire sur le matériel concerné et reconnecter l'unité sur le réseau électrique national.

Cette mise à l'arrêt a été réalisée conformément à nos procédures d'exploitation et n'a eu aucun impact sur la sûreté de nos installations.

PALUEL

Reconnexion au réseau électrique de l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Paluel

Publication du 24 août 2022 :

Le 24 août, vers 16h, les équipes de la centrale ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°4.

Cet arrêt permettra de réaliser une **intervention de maintenance sur un robinet situé sur le circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur**, dans la partie non nucléaire des installations.

Les unités de production n°1 et n°3 de la centrale de Paluel sont en fonctionnement et répondent aux besoins du réseau électrique national.

L'unité de production n°2 est actuellement en arrêt programmé pour recharger son combustible et réaliser des opérations de maintenance.

Mise à jour du 29 août 2022 :

Le 28 août 2022, à 17h11, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Paluel a été reconnectée au réseau électrique national, en toute sûreté.

Elle avait été mise à l'arrêt le mercredi 24 août afin de réaliser une intervention de maintenance sur un robinet situé sur le circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur, dans la partie non nucléaire des installations.

Les unités de production n°1 et 3 sont connectées au réseau électrique national.

L'unité de production n°2 est quant à elle actuellement à l'arrêt pour réalisation de sa visite partielle

Les arrêts de réacteurs programmés et les redémarrages

PENLY

Visite partielle pour l'unité de production n°2

Publié le 23/08/2022

Le 20 août, les équipes de la centrale nucléaire de Penly ont procédé à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°2 pour sa visite partielle.

Une visite partielle est un arrêt programmé pour maintenance, qui fait partie du cycle normal d'exploitation de l'installation. Ce type d'arrêt se fait en alternance avec l'arrêt pour simple rechargement de combustible, plus léger en terme de chantiers. Un réacteur tel que ceux de Penly s'arrête environ tous les 18 mois.

2 000 intervenants d'entreprises sous-traitantes pointues dans leur domaine d'expertises sont attendus pendant ces trois mois de maintenance pour venir prêter main forte au millier de salariés de la centrale nucléaire de Penly.

12 000 activités sont au programme soit 150 par jour environ. Les plus notables le remplacement d'un tiers du combustible et la vérification complète d'un des corps basse-pression de la turbine.



Réseau Sortir du nucléaire

DAMPIERRE :

[Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 4](#)

ASN - Publié le 26/08/2022

Le réacteur 4 de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible le 11 avril 2022 pour atteindre à nouveau sa puissance nominale le 16 août 2022.

(...)

Pendant cet arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé à quatre inspections dont une inopinée. Ces inspections ont permis d'examiner les conditions de réalisation des travaux, de sécurité et de radioprotection sur plusieurs chantiers mais également les conditions de redémarrage du réacteur (consulter les lettres de suites des inspections INSSN-OLS-2022-0659 du 2 février 2022, INSSN-OLS-2022-0662 des 3 et 19 mai 2022, INSSN-OLS-2022-0661 du 17 juin 2022, INSSN-OLS-2022-0660 du 22 juin 2022).

Trois événements significatifs pour la sûreté liés aux activités réalisées au cours de cet arrêt ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES (consulter les avis d'information des événements relatifs au non-respect de la conduite à tenir prévue par les règles générales d'exploitation du réacteur 4 publiés le 28 avril 2022, le 19 juillet 2022 et le 29 juillet 2022).

La phase de redémarrage du réacteur a été marquée par plusieurs aléas concernant la partie non nucléaire de l'installation.

(...)

BUGEY

[L'unité de production n°3 de la centrale nucléaire de Bugey est reconnectée sur le réseau électrique national](#)

Publié le 29/08/2022

Vendredi 26 août à 10 h 30, l'unité de production n°3 a été reconnectée au réseau électrique national dans le cadre de sa visite partielle. Elle avait été mise à l'arrêt le samedi 30 avril à minuit.

L'unité de production est disponible pour l'hiver.

Cet arrêt programmé a permis le **rechargement d'un tiers du combustible** de l'unité de production et la **réalisation d'environ 10 000 activités de maintenance**.

Dans la partie non nucléaire de l'installation, les épreuves hydrauliques de réchauffeurs sur le circuit secondaire et le contrôle du premier corps basse pression du groupe turboalternateur ont été réalisés.

Dans la partie nucléaire de l'installation, les équipes ont procédé au nettoyage préventif des 3 générateurs de vapeur, au remplacement du moteur et l'hydraulique d'une pompe du circuit primaire principal et aux épreuves hydrauliques de 3 équipements importants associés au circuit primaire.

Durant cet arrêt, des activités de contrôles et d'expertises concernant le phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) ont été réalisés. Ils ont confirmé l'absence de CSC sur les circuits auxiliaires du réacteur.

TRICASTIN

[Arrêt programmé pour visite partielle de l'unité de production n°4](#)

Publié le 24/08/2022

Mercredi 24 août 2022, les équipes ont débuté les opérations de maintenance de l'unité de production n°4 de la centrale EDF du Tricastin. Elle était déjà à l'arrêt pour économie de combustible depuis le 13 août dernier.

Cet arrêt programmé, appelé « visite partielle » permet de renouveler un quart du combustible et de réaliser des opérations de contrôle et de maintenance de matériels.

Parmi les chantiers se dérouleront la vérification de la machine de manutention du combustible dans le bâtiment réacteur et du circuit de vapeur. Les intervenants procéderont aussi au remplacement d'un moteur d'un groupe motopompe primaire.



Réseau Sortir du nucléaire

Les unités de production n°1, n°2 sont en fonctionnement et alimentent le réseau électrique national. L'unité n°3 est à l'arrêt pour sa maintenance dans le cadre de sa 4e visite décennale.

Les consultations du public en cours

[Modalités particulières de prélèvements d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides des installations du site électronucléaire de Chooz \(EDF- département des Ardennes\)](#)

Consultation du 25/08/2022 au 25/09/2022

(...)

EDF doit mettre en œuvre, sur le site de Chooz B, une source ultime en eau reposant sur des moyens de pompage dans la nappe phréatique. Cette source d'eau ultime permettra de renforcer les capacités de refroidissement des réacteurs en situation de perte totale de la source froide (prélèvements directs dans la Meuse). Les prélèvements en nappe ne sont pas autorisés par la décision n°2009-DC-0164, ce qui rend nécessaire d'adopter une nouvelle décision permettant d'encadrer le dispositif de source d'eau ultime pour les essais réalisés durant les travaux et lors de l'exploitation au titre des essais périodiques.

(...)

Par ailleurs, EDF souhaite modifier les modalités de gestion des eaux drainées au travers du massif rocheux (drains de rocher) sur le site de Chooz A, du fait de difficultés lors d'épisodes de forte pluie. Les eaux drainées sont considérées comme des effluents radioactifs et, à ce titre, transitent actuellement par la station de traitement des effluents puis dans des réservoirs de contrôle avant rejet en Meuse.

EDF propose de dévoyer une partie significative des effluents issus des drains de rocher vers le réseau d'eaux pluviales, afin de pouvoir, après contrôle de leur compatibilité avec les critères de rejet des eaux pluviales existants, les rejeter dans la Meuse.

(...)

[projet decision.pdf \(PDF - 178.42 ko\)](#)

Documents associés à la consultation :

[DR Chooz A \(PDF - 4.02 Mo\)](#)

[NACR SEU Chooz B \(PDF - 4.29 Mo\)](#)

[Demande de renouvellement d'agrément du modèle de colis "TN 24 XLH"](#)

Consultation du 22/08/2022 au 06/09/2022

Le modèle de colis « TN 24 XLH » est destiné au transport par voie routière, ferroviaire, fluvial ou maritime, d'assemblages combustibles irradiés à oxyde d'uranium ou à mélange d'oxyde de plutonium et d'oxyde d'uranium, pour réacteur à eau sous pression, en tant que colis de type B(U) chargé de matières fissiles.

La société ORANO a déposé auprès de l'ASN une demande de renouvellement de l'agrément de type B(U)F pour ce modèle de colis. La réglementation prévoit que ce type de colis doit être conçu de façon à garantir, y compris en cas d'accident sévère

et de transport, le maintien de ses fonctions de confinement de la matière radioactive et de protection radiologique et de sous-criticité (maintien des conditions de sûreté permettant d'éviter le démarrage intempestif d'une réaction nucléaire en chaîne).

L'accident sévère est simulé par des épreuves réglementaires, équivalentes aux essais de choc de l'industrie automobile et qui sont, successivement :

- deux essais de chute,
- une épreuve thermique,
- une épreuve d'immersion.

Documents associés à la consultation :

[colis « TN 24 XLH » - Dossier de sûreté \(PDF - 487.29 ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[Projet de décision et projet de guide de l'ASN relatifs aux modalités de déclaration et à la codification des critères de déclaration des événements significatifs pour la radioprotection des travailleurs, des patients, de la population ou de l'environnement](#)

Consultation du 10/07/2022 au 11/10/2022

En 2018, les dispositions du code de la santé publique et du code du travail concernant l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants ont été modifiées à la suite de la transposition de la directive européenne 2013/59 du 5 décembre 2013 relative aux normes de base en radioprotection. Ces modifications touchent les obligations de déclaration à l'ASN des événements significatifs pour la radioprotection des patients, de la population ou de l'environnement (ESR). L'ASN a engagé une révision des critères de déclaration de ces ESR ayant pour objectifs principaux, outre une déclinaison de ces nouvelles dispositions réglementaires, l'homogénéisation des pratiques de déclaration entre les domaines des installations nucléaires de base (INB) et des activités nucléaires de proximité, ainsi que l'amélioration de ces pratiques au regard du retour d'expérience de l'application des guides existants. Le principe d'une approche graduée aux enjeux a également été pris en compte.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un projet de décision portant application des dispositions du code de la santé publique et du code du travail pour tous les professionnels soumis à ces obligations et entrant dans le champ de contrôle de l'ASN : les responsables d'activités nucléaires, dont les exploitants d'installations nucléaires de base, les professionnels de santé, ainsi que les employeurs dont les salariés peuvent être exposés aux rayonnements ionisants. Ce projet de décision définit les critères et les modalités de déclaration à l'ASN des ESR. Ils seront applicables aussi bien aux INB qu'aux activités nucléaires de proximité.

Un projet de guide a également été rédigé. Il précise les éléments définis dans la décision afin de leur donner un caractère opérationnel. Ce guide remplacera le guide n° 11, qui concerne les activités nucléaires de proximité, ainsi que l'annexe 7 du guide de 2005 applicable aux INB.

Le guide de l'ASN n° 31 relatif aux modalités de déclaration des événements liés aux transports de substances radioactives a également été modifié pour garantir une bonne articulation avec le projet de décision et le projet de guide relatifs aux ESR. Le guide modifié est également joint à la présente consultation.

Projets de décision

[Projet de décision ESR.pdf \(PDF - 147.47 ko\)](#)

Documents associés à la consultation

[Projet de guide ASN n° 31 modifié \(PDF - 666.09 ko\)](#)

[Projet de guide ASN n° 11 modifié \(PDF - 1.14 Mo\)](#)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 24/08/2022

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Prélèvements d'eau et rejets d'effluents, surveillance des rejets et de l'environnement](#)

[INSSN-LYO-2022-0373.pdf \(PDF - 291.31 Ko\)](#)

Inspection du 19/08/2022

Centrale nucléaire de **Penly** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection du 18 août 2022 sur le thème contrôle des tuyauteries auxiliaires du CPP](#)

[INSSN-CAE-2022-0176.pdf \(PDF - 187.05 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 19/08/2022

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Surveillance du Service d'Inspection Reconnu
INSSN-BDX-2022-0029.pdf \(PDF - 142.35 Ko\)](#)

Inspection du 12/08/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Inspection opérations sur pièce de rechange site société Monteiro à Pierrelatte
INSSN-DEP-2022-0924.pdf \(PDF - 315.97 Ko\)](#)

Inspection du 12/08/2022

Centrale nucléaire du **Bugey** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Agressions Climatiques - Grand chaud
INSSN-LYO-2022-0923.pdf \(PDF - 670.19 Ko\)](#)

Inspection du 11/08/2022

Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Génie civil
INSSN-LYO-2022-0897.pdf \(PDF - 248.49 Ko\)](#)

Inspection du 10/08/2022

Laboratoires d'analyses du Tricastin (Atlas) Analyses physico-chimiques et radiochimiques - Orano Cycle

[Visite générale
INSSN-LYO-2022-0388.pdf \(PDF - 232.42 Ko\)](#)

Inspection du 10/08/2022

Centrale nucléaire de **Flamanville** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Génie civil
INSSN-CAE-2022-0154.pdf \(PDF - 190.85 Ko\)](#)

Inspection du 30/07/2022

Centrale nucléaire de **Chooz B** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Contrôle des installations nucléaires de base - Exercice - organisation et gestion des moyens de crise
INSSN-CHA-2022-0247.pdf \(PDF - 269.90 Ko\)](#)

Inspection du 27/07/2022

Chicade Laboratoire de recherche et développement - CEA

[État des systèmes
INSSN-MRS-2022-0596.pdf \(PDF - 274.26 Ko\)](#)

Inspection du 13/07/2022

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP2-800) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Qualification des équipements et matériels des unités NCPF T2 et R2
INSSN-CAE-2022-0132.pdf \(PDF - 130.71 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 11/07/2022 au 12/07/2022

Monts d'Arrée EL4 D (Brennilis) Stockage et dépôt de substances radioactives - EDF

[Démantèlement de la centrale de Brennilis](#)

[INSSN-CAE-2022-0080.pdf \(PDF - 135.83 Ko\)](#)

Inspection du 05/07/2022 au 05/07/2022

Centrale nucléaire de **Civaux** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Séisme](#)

[INSSN-BDX-2022-0043.pdf \(PDF - 171.57 Ko\)](#)

Inspection du 29/06/2022

Usines de fabrication de combustibles nucléaires de Romans-sur-Isère Fabrication de substances radioactives - Framatome

[Expédition et réception de substances radioactives](#)

[INSSN-LYO-2022-0436.pdf \(PDF - 244.99 Ko\)](#)

Inspection du 24/06/2022

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Récolement de l'inspection radioprotection renforcée 2021](#)

[INSSN-BDX-2022-0021.pdf \(PDF - 266.10 Ko\)](#)

Inspection du 10/06/2022 au 10/06/2022

Centrale nucléaire de **Nogent-sur-Seine** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Contrôle des installations nucléaires de base - Inspection renforcée sur le domaine de l'environnement](#)

[INSSN-CHA-2022-0274.pdf \(PDF - 673.87 Ko\)](#)

Inspection du 29/04/2022

Usine de fabrication de combustibles nucléaires (MELOX) Fabrication de substances radioactives - Orano Cycle

[Suivi en service des équipements sous pression \(ESP\)](#)

[INSSN-MRS-2022-0542.pdf \(PDF - 379.57 Ko\)](#)

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-LYO-2022-041270](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 août 2022 autorisant Orano Chimie-Enrichissement à **ajouter deux puits de réinjection au dispositif de confinement hydraulique et de traitement des eaux de la nappe** alluviale de l'INB n° 93

[Décision n° CODEP-OLS-2022-040087](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 août 2022 autorisant CIS bio international à **modifier de manière notable l'installation** nucléaire de base n° 29, dénommée **UPRA**

[Décision n° 2022-DC-0734](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juillet 2022 **modifiant la décision n° 2015-DC-0527 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2015 fixant les limites de rejet dans l'environnement des effluents** des installations nucléaires de base n° 94, n° 99, n° 107, n° 132, n° 133, n° 153 et n° 161 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune d'Avoine (**Chinon** département d'Indre-et-Loire). La décision n° 2022-DC-0734 du 26 juillet 2022 modifie la décision n° 2015-DC-0527 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2015 fixant les limites de rejet dans l'environnement des effluents des installations nucléaires de base n° 94, n° 99, n°



Réseau Sortir du nucléaire

107, n° 132, n° 133, n° 153 et n° 161 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune d'Avoine (département d'Indre-et-Loire), afin de **remplacer les limites de rejets d'effluents dans le milieu ambiant de l'installation nucléaire de base n° 94 pour tenir compte de son passage en phase de démantèlement**. Cette décision modificative ne fait pas l'objet d'une homologation par le ministre chargé de la sûreté nucléaire qui est compétent pour homologuer les limites de rejet des seules installations en fonctionnement (V de l'article R. 593-38 du code de l'environnement). En conséquence, la présente décision ne fera pas l'objet d'un arrêté d'homologation et les limites de rejets homologuées pour l'INB n° 94 en fonctionnement ne seront pas modifiées sur Légifrance. Toutefois, ces dernières ne seront plus applicables à la date d'entrée en vigueur de la présente décision. Enfin, pour permettre une correcte lisibilité des dispositions applicables au site de Chinon, la décision n°2015-DC-0527 consolidée, accessible au lien ci-contre, présente les nouvelles dispositions applicables à l'INB n° 94 en démantèlement dans la décision site modifiée.

[Décision n° 2022-DC-0733](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juillet 2022 modifiant la décision n° 2015-DC-0528 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2015 fixant les **prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement** des installations nucléaires de base n° 94, n° 99, n° 107, n° 132, n° 133, n° 153 et n° 161 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune d'Avoine (**Chinon** département d'Indre-et-Loire)

[Décision n°CODEP-DRC-2022-033330](#) du Président de l'ASN du 18 août 2022 : Le CEA de Cadarache est autorisé à **modifier de manière notable l'INB n°22 Pégase/Cascad** - projet Decap

[Décision noCODEP-CLG-2022-006731](#) du Président de l'ASN du 25 juillet 2022 : Andra - **prescriptions complémentaires applicables au Centre de stockage de l'Aube** INB n°149, au vu des conclusions de son réexamen périodique

[Décision n°CODEP-DRC-2022-033019](#) du Président de l'ASN du 17 août 2022 : Électricité de France est autorisé à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées d'Iceda** (INB 173)

[Décision n° 2022-DC-0738](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juillet 2022 fixant à l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin (ILL) les **prescriptions applicables à l'INB n° 67, dénommée Réacteur à haut flux (RHF)**, au vu des conclusions de son réexamen périodique.

[Décision no CODEP-CAE-2022-041484](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 août 2022 autorisant ORANO Recyclage à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées sur le site de **La Hague**

[Décision no CODEP-CAE-2022-041784](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 août 2022 d'octroi d'**aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire 2TEP172DZ** implanté au sein du **réacteur n° 2** de la centrale nucléaire de **Paluel** (INB n° 104)

[Décision no CODEP-CAE-2022-041838](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 août 2022 d'octroi d'**aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire 1TEU351EV** implanté au sein du **réacteur n° 1** de la centrale nucléaire de **Paluel** (INB n° 103)

[Décision n° CODEP-LYO-2022-041362](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 août 2022 autorisant Framatome à **modifier de manière notable l'installation** nucléaire de base n° 63-U



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-DTS-2022-034077](#) du Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 17 août 2022 **certifiant que le modèle de colis constitué par l'emballage TN 24 SH, est conforme en tant que modèle de colis de type B(U).**

[Décision no CODEP-MRS-2022-037998](#) du Président de l'ASN du 17 août 2022 : Le CEA est autorisé à **modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation** nucléaire de base no 25 dans les conditions prévues par sa demande du 9 mars 2022

[Décision n° CODEP-OLS-2022-041783](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 août 2022 autorisant Électricité de France (EDF) à **modifier temporairement de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du réacteur B2** de la centrale nucléaire de **Chinon**

[Décision n° CODEP-DCN-2022-041556](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 août 2022 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les éléments ayant conduit à l'autorisation de mise en service des centrales nucléaires de Blayais (INB n° 86), Chinon (INB n° 107 et n° 132), Dampierre (INB n° 84 et n° 85), Gravelines (INB n° 96, n° 97 et n° 122), Saint-Laurent (INB n° 100) et Tricastin (INB n° 87 et n° 88)**

[Décision n° CODEP-BDX-2022-042226](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 août 2022 donnant **accord à EDF pour procéder aux opérations de recherche de criticité puis de divergence du réacteur n° 3 de la centrale nucléaire du Blayais (INB n° 110)** à l'issue de son arrêt pour maintenance et rechargement en combustible VP37

[Décision n° 2022-DC-0733](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juillet 2022 **modifiant la décision n° 2015-DC-0528 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 20 octobre 2015 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement** des installations nucléaires de base n° 94, n° 99, n° 107, n° 132, n° 133, n° 153 et n° 161 exploitées par Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) dans la commune d'Avoine (**Chinon** - département d'Indre-et-Loire)

[Décision n° CODEP-DEP-2022-039570](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 août 2022 portant **habilitation d'un service d'inspection des utilisateurs chargé du contrôle des équipements sous pression nucléaires** (Direction Industrielle d'Électricité de France)

[Décision CODEP-CLG-2022-042793](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2022 portant **nomination et cessation de fonction** à l'Autorité de sûreté nucléaire

[Décision CODEP-CLG-2022-042806](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2022 **modifiant la décision CODEP-CLG-2019-019672** du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 **portant délégation de signature aux agents**

[Décision no CODEP-DRC-2022-038204](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 août 2022 autorisant le CEA à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées de Cabri (INB no 24)**

[Décision no CODEP-MRS-2022-004859](#) du Président de l'ASN du 29 août 2022 : Au vu des conclusions du réexamen périodique, la présente décision fixe les **prescriptions complémentaires** auxquelles doit satisfaire le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies 3 alternatives (CEA), dénommé ci-après l'exploitant, **pour la poursuite d'exploitation de l'installation nucléaire de base (INB) no 156 (Chicade - Cadarache)**. Ces prescriptions font l'objet de l'annexe à la présente décision. Le dépôt du rapport du prochain dossier de réexamen périodique de l'INB no 156 intervient au plus tard le 30 mars 2027.



Réseau Sortir du nucléaire

[Décision n° CODEP-DCN-2022-037032](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2022 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable le réacteur n°2** de la centrale nucléaire de **Civaux** (INB n° 159) **et ses modalités d'exploitation autorisées**.

Les avis de l'ASN

Publié le 29/08/2022

[Avis n° 2021-AV-0385](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 septembre 2021 sur un projet de décret portant application de l'article L. 597-4 du code de l'environnement et **relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire**

Sur Légifrance

[Décret n° 2022-1186 du 25 août 2022](#) portant application de l'article L. 597-4 du code de l'environnement relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et codifiant les dispositions applicables aux sites ne comportant que des installations présentant un risque réduit

Publié le 29/08/2022

[Avis n° 2021-AV-0392](#) de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 décembre 2021 **sur un projet d'arrêté ministériel fixant la liste des sites bénéficiant d'un montant de responsabilité réduit** en application de l'article D. 597-3 du code de l'environnement

Sur Légifrance

[Arrêté du 25 août 2022](#) fixant la liste des sites présentant un risque réduit et ouvrant droit pour leurs exploitants à un montant de responsabilité réduit en application de l'article R. 597-3 du code de l'environnement